



VERTRETUNG
REPRÉSENTATION

Ambassade de Suisse
en Grande-Bretagne, L o n d r e s.

an	BM)					B/c
Date	12.2.					
Visa						
EPD		12.2.58		11		
Ref.	a. 162					

DPF

Affaires administratives,
B e r n e

Ihr Zeichen
Votre référence

a.162. - BM/ah

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

31.1.1958

Unser Zeichen
notre référence

L.71.1.Singapore.
L.71.1.Malaisie.
A.66.0. ML/GC

Datum
Date

10.2.1958.

Représentations diplomatiques
ou consulaires étrangères à
Kuala-Lumpur (Malaisie).

J'ai l'honneur d'accuser réception et de vous remercier de la lettre du 31 janvier par laquelle vous avez bien voulu me demander de vous faire part de mon opinion au sujet de la création éventuelle d'une représentation suisse en Malaisie. Vue de Londres, l'ouverture à Kuala-Lumpur d'une mission diplomatique ne me paraît pas devoir répondre, en l'état actuel des choses, à une réelle nécessité. La sauvegarde des intérêts suisses dans ce pays devrait, en effet, pouvoir être assumée par notre consulat à Singapour, et ceci d'autant plus que les autorités malaises - si je me réfère à une conversation que j'ai eue récemment avec le Haut-Commissaire de Malaisie - paraissent en fait s'accommoder de ce que les pays étrangers non représentés à Kuala-Lumpur confient à leur consulat à Singapour la défense de leurs intérêts généraux - et, en particulier, commerciaux - dans la Fédération. D'autre part, le nombre des ressortissants suisses établis sur ce territoire - soit 41 à la fin de 1957 - est relativement faible comparé à celui de nos compatriotes domiciliés à Singapour et qui s'élevait, au 31 décembre dernier, au chiffre de 137 personnes. Dans ces conditions, et si l'on s'en tient à des considérations d'ordre immédiat, l'ouverture d'une représentation suisse en Malaisie ne serait dès lors pas indispensable.

Cette opinion ne préjudicie cependant pas un examen de la question vue en fonction des perspectives nouvelles que la Fédération est susceptible d'ouvrir à notre industrie d'exportation. A titre d'information, je vous signale que le gouvernement malais, dans



l'impossibilité de trouver en Grande-Bretagne le personnel nécessaire à son développement économique, cherche actuellement à le recruter sur le continent, et en particulier en Allemagne. Il est toutefois difficile de juger ici dans quelle mesure le marché malais pourrait éventuellement, à l'avenir, offrir à la Suisse des débouchés plus intéressants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cette étude me paraît plutôt être du ressort de la Division du commerce et du "Vorort", dont les conclusions répondraient à la question de savoir si, dans l'intérêt de notre économie, la création d'une représentation suisse à Kuala-Lumpur devait se révéler nécessaire ou non.

L'Ambassadeur de Suisse:

Adamius.